

PUBLICATIONS LÉGALES

AUX termes du procès-verbal de la délibération prise le 4 Novembre 1931 par l'Assemblée générale extraordinaire des sociétaires de la

Coopérative "L'OUVRIÈRE"

La présente Assemblée générale extraordinaire des sociétaires de la Coopérative "L'Ouvrière" a eu lieu le 4 Septembre 1931, à 10 heures précises, au siège de l'Administration, 41, rue de la Barre, Lille.

TEXTE ANCIEN

ARTICLE 1. Il existe entre tous les sociétaires actuels et toutes les personnes sans distinction de sexe qui adhèrent aux présents statuts une Société coopérative anonyme à capital et personnel variables sous la dénomination de "L'OUVRIÈRE".

TEXTE NOUVEAU

ARTICLE 1. Au texte ci-contre, nous avons ajouté: " Cette société est placée sous le régime établi par la loi du 7 Mai 1917 et les lois qui l'ont modifiée et qui la modifieront."

ARTICLE 2. La société a pour but d'améliorer le sort moral et matériel de ses membres; à cet effet, elle se propose de leur procurer, par son action, les avantages matériels et moraux que leur situation de travailleurs nécessite.

ARTICLE 3. A l'article ci-contre, nous avons supprimé le dernier alinéa qui était ainsi conçu: " Toutefois, il ne serait porté atteinte à son caractère de société coopérative de consommation."

ARTICLE 4. Le capital est variable. Le capital est divisé en 3000 parts de 100 francs. Il peut être augmenté par des souscriptions nouvelles et émanant soit de nouveaux, soit d'anciens sociétaires, jusqu'à la somme de deux cent mille francs.

ARTICLE 5. Les deux derniers alinéas de l'article 4 sont supprimés et remplacés par le texte suivant: " Le capital peut être indéfiniment augmenté par des souscriptions nouvelles émanant soit d'anciens, soit de nouveaux sociétaires."

ARTICLE 6. Le capital est variable. Le capital est divisé en 3000 parts de 100 francs. Il peut être augmenté par des souscriptions nouvelles et émanant soit de nouveaux, soit d'anciens sociétaires, jusqu'à la somme de deux cent mille francs.

ARTICLE 7. Les deux derniers alinéas de l'article 6 sont supprimés et remplacés par le texte suivant: " Le capital peut être indéfiniment augmenté par des souscriptions nouvelles émanant soit d'anciens, soit de nouveaux sociétaires."

ARTICLE 8. Il ne sera pas délivré de titres aux sociétaires. Chaque sociétaire recevra un livret contenant le texte des statuts et portant le numéro d'ordre de son compte dans la comptabilité de la société ainsi que le montant des versements effectués par lui.

ARTICLE 9. Le deuxième alinéa est libellé de la manière suivante: " Toutefois, le départ des sociétaires cesse d'avoir lieu lorsque le capital social se trouve réduit au quart du capital initial et que le dernier livret n'a pas été retiré."

ARTICLE 10. La société se réserve un délai de 5 ans pour procéder au remboursement des sommes à restituer.

ARTICLE 11. En cas de retraite d'un sociétaire, le montant des sommes versées par lui est restitué au sociétaire qui a fait l'apport.

ARTICLE 12. Le sociétaire qui cessera de faire partie de la société restera tenu pendant 5 ans envers les associés et les tiers de toutes les obligations existant au moment de sa retraite.

ARTICLE 13. Le sociétaire qui cessera de faire partie de la société restera tenu pendant 5 ans envers les associés et les tiers de toutes les obligations existant au moment de sa retraite.

ARTICLE 14. La société est administrée par un conseil d'administration composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 15. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 15. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 16. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 16. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 17. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 17. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 18. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 18. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 19. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 19. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 20. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 20. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 21. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 21. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 22. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 22. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 23. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 23. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 24. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 24. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 25. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 25. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 26. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 26. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 27. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 27. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 28. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 28. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 29. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 29. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 30. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 30. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 31. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 31. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 32. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 32. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 33. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 33. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 34. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 34. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 35. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 35. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 36. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 37. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 38. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 39. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 40. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 41. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 42. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 43. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 44. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 45. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 46. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 47. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 48. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 49. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 50. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 51. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 52. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 53. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 54. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 55. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 56. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 57. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 58. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 59. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 60. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 61. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 62. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 63. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

ARTICLE 64. Le conseil d'administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale.

HOSPICES DE LILLE

Adjudication des Travaux pour la Construction d'un Immeuble

Le Mercredi 20 Décembre 1931, à 10 heures précises, au siège de l'Administration, 41, rue de la Barre, Lille, adjudication, en huit lots, des travaux pour la construction d'un immeuble, rue Léon-Gambetta, 165 à 173, à Lille.

Table with 4 columns: DÉSIGNATION, Numéro des lots, ÉVALUATION DES TRAVAUX, Coût moyen. Rows include Terrassement, Maçonnerie, Canalisation, etc.

S'adresser, pour renseignements et cahier des charges, à l'Administration Centrale des Hospices, 41, rue de la Barre, Lille, adjudication, en huit lots, des travaux pour la construction d'un immeuble, rue Léon-Gambetta, 165 à 173, à Lille.

Remise des pièces au plus tard le 23 Décembre 1931, avant 17 heures, à l'Administration des Hospices.

REPUBLIQUE FRANÇAISE. - VILLE DE ROUBAIX TRAVAUX DE VOIRIE

Entretien des Ouvrages d'Art et Aqueducs. CONSTRUCTION DES BRANCHEMENTS PARTICULIERS PENDANT L'ANNEE 1932

ADJUDICATION

Le devis s'élève à la somme de 240.000 fr. et comprise celle de 9.000 fr. pour dépenses diverses et imprévues. Coût moyen à verser: 7.870 fr.

Le Maire de la Ville de Roubaix donne avis que le Mardi 20 Décembre 1931, à dix heures, dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville, il sera procédé à l'adjudication au rabais, sans fraction de décime et sur soumissions cachetées, de travaux d'entretien des chaussées pavées pendant l'année 1932, conformément au projet adopté par le Conseil Municipal dans sa séance du 6 Novembre 1931, et approuvé par M. le Préfet du Nord, le 19 Novembre 1931.

REPUBLIQUE FRANÇAISE. - VILLE DE ROUBAIX CHAUSSÉES PAVÉES

Entretien pendant l'année 1932. ADJUDICATION

Le devis s'élève à la somme de 700.000 fr. et comprise celle de 10.000 fr. pour dépenses diverses et imprévues. Coût moyen à verser: 22.730 fr.

Le Maire de la Ville de Roubaix donne avis que le Mardi 20 Décembre 1931, à dix heures, dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville, il sera procédé à l'adjudication au rabais, sans fraction de décime et sur soumissions cachetées, de travaux d'entretien des chaussées empierrées pendant l'année 1932, conformément au projet adopté par le Conseil Municipal dans sa séance du 6 Novembre 1931, et approuvé par M. le Préfet du Nord, le 21 Novembre 1931.

REPUBLIQUE FRANÇAISE. - VILLE DE ROUBAIX CHAUSSÉES EMPIERRÉES

Entretien pendant l'année 1932. ADJUDICATION

Le devis s'élève à la somme de 128.000 fr. et comprise celle de 7.770 fr. pour dépenses diverses et imprévues. Coût moyen à verser: 4.900 fr.

Le Maire de la Ville de Roubaix donne avis que le Mardi 20 Décembre 1931, à dix heures, dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville, il sera procédé à l'adjudication au rabais, sans fraction de décime et sur soumissions cachetées, de travaux d'entretien des chaussées empierrées pendant l'année 1932, conformément au projet adopté par le Conseil Municipal dans sa séance du 6 Novembre 1931, et approuvé par M. le Préfet du Nord, le 21 Novembre 1931.

Etude de M. G. SINGER, Commissaire-Priseur à Lille, 2, rue Ste-Anne et de M. J. BELLE, Docteur en Droit, Notaire à Lille, 13 bis, rue de Pas.

VENTE aux enchères FONDS DE COMMERCE DE DÉBIT DE BOISSONS

exploité à Fives, 13, rue Champeau, comprenant non commercial, clientèle, achalandage, matériel et objets mobiliers. MISE A PRIX: 6.000 fr. Paiement comptant. La vente aura lieu le LUNDI 20 DÉCEMBRE 1931, à 10 h., à Lille, 13 bis, rue de Pas.

Etude de M. VANDEBROUCK, Commissaire-Priseur à Lille, 62, rue de l'Hôpital Militaire.

A VENDRE LE PROJET à capital et personnel variables 22, Bd de l'Égalité, Tourcoing

Les membres de la Société "Le Projet" sont priés d'assister à l'Assemblée générale ordinaire qui aura lieu le Samedi 19 Décembre 1931, à 8 h., 1/2 précises au siège social.

Ordre du Jour 1. Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée. 2. Rapport des Commissaires des comptes. 3. Rapport du Conseil d'Administration. 4. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration. 5. Renouvellement partiel des Commissaires aux comptes.

Le Samedi 19 décembre 1931, à 11 h. 30, à l'Hospice général, 2, rue d'Arras, seront adjugés les fournitures suivantes nécessaires aux Malades des hôpitaux de Tourcoing pendant le premier semestre de l'année 1932 (viandes, pommes de terre, œufs, épices, divers, charbons, cristaux de soude, savon noir et blanc, essences de lavande, huile de cuisine, etc.).

Le Samedi 19 décembre 1931, à 11 h. 30, à l'Hospice général, 2, rue d'Arras, seront adjugés les fournitures suivantes nécessaires aux Malades des hôpitaux de Tourcoing pendant le premier semestre de l'année 1932 (viandes, pommes de terre, œufs, épices, divers, charbons, cristaux de soude, savon noir et blanc, essences de lavande, huile de cuisine, etc.).

Le Samedi 19 décembre 1931, à 11 h. 30, à l'Hospice général, 2, rue d'Arras, seront adjugés les fournitures suivantes nécessaires aux Malades des hôpitaux de Tourcoing pendant le premier semestre de l'année 1932 (viandes, pommes de terre, œufs, épices, divers, charbons, cristaux de soude, savon noir et blanc, essences de lavande, huile de cuisine, etc.).

Le Samedi 19 décembre 1931, à 11 h. 30, à l'Hospice général, 2, rue d'Arras, seront adjugés les fournitures suivantes nécessaires aux Malades des hôpitaux de Tourcoing pendant le premier semestre de l'année 1932 (viandes, pommes de terre, œufs, épices, divers, charbons, cristaux de soude, savon noir et blanc, essences de lavande, huile de cuisine, etc.).

Le Samedi 19 décembre 1931, à 11 h. 30, à l'Hospice général, 2, rue d'Arras, seront adjugés les fournitures suivantes nécessaires aux Malades des hôpitaux de Tourcoing pendant le premier semestre de l'année 1932 (viandes, pommes de terre, œufs, épices, divers, charbons, cristaux de soude, savon noir et blanc, essences de lavande, huile de cuisine, etc.).

Le Samedi 19 décembre 1931, à 11 h. 30, à l'Hospice général, 2, rue d'Arras, seront adjugés les fournitures suivantes nécessaires aux Malades des hôpitaux de Tourcoing pendant le premier semestre de l'année 1932 (viandes, pommes de terre, œufs, épices, divers, charbons, cristaux de soude, savon noir et blanc, essences de lavande, huile de cuisine, etc.).

ON DEMANDE SERVANTE munie de références pour place stable. Bons gages. Écrire au n° 30477, rue de Valenciennes, 152, Lille.

DIVERS TRAVAIL A DOM. ETC. (pas de prés.) à VAUCHEZ, 99, rue Solferino, 222, Lille. J. LANGE.

25 à 35 fr. par jour chez soi, travail assuré toute l'année. Apprenti gratuit. Écrire au n° 30477, rue de Valenciennes, 152, Lille.

SITUATIONS FIXES 90 à 200 par jour à MENAGES sérieux et travail en général. LUXE DÉPÔTS VINS, 20, Avenue de la République, Paris. Baillet Logi assuré à 3 p. Mise courtoise début. Écrire au n° 30477, rue de Valenciennes, 152, Lille.

TAILLEUR On demande Bon vendeur vêtements homme sur mesure sachant faire étiquage pour grande province, références exigées. Écrire aux initiales E.M.N.V. n° 30477.

TRAVAIL ASSURÉ à domicile, toutes régions, par maisons sérieuses. Notice 6,50 Ed. LABORÉ, 6, La Rochette.

Situation importante et d'avenir à Monsieur relationné dans les milieux automobiles, à condition d'être sérieux, actif, énergique, facile à motiver (notamment des Compagnies et primes avantageuses). Écrire aux initiales E.M.N.V. n° 30477.

Demandes d'Emplois MARIÉ, 25 ans, courtois, sérieux, demande emploi. Accept. déplacements ou chaudière. LEBEL, 17, r. Calais, Dunkerque. n° 30477.

Cessions POUR CÉDER OU REPRENDRE Voz en confiance BAUWENS 4, rue Daubenton, Roubaix

A céder avec crédit Lille Roubaix Tourcoing 30 Cafés libres de 5 à 100.000 fr.

15 Alimentations de 5 à 100.000 fr. 6 Tabacs-Buvettes de 10 à 100.000 fr. 7 Bouch.-Charcut. de 20 à 50.000 fr. 8 Lingeries 3 Crémeries Volailles Vins - Liqueurs à acheter, peut être en plus autre commerce ou le gros Les Acquéreurs n'ont rien à payer

A REPRENDRE Garage 1.000 m² av. habitation, ville côté bois, fronton français, confort, aménagement en 3 ans. Écrire J. O. L., Agence Hervé, Bruxelles.

Pour reprendre ou céder Voz ou écrire à Delval et Hasquin 101, Bd Liberté, Lille. 45.000

Petit Café à céder près quartier Wazemmes. Prendre adresse au journal. 73.333

CESSIONS CABINET DE CONFIANCE PAUL MARTINOT 26, r. de Aris, Lille. Tél. 42.21

A CÉDER À LILLE Café Masse-Meurisse 700 hect., quartier populaire. Agence d'achat. Écrire au n° 30477, rue de Valenciennes, 152, Lille.

Pour céder ou reprendre VOYEZ A.P.-de-Comines, Lille Cabinet fondé en 1920. Références ter. ord. Tél. 37.01

VENTE - ADJAT LOCATION D'IMMEUBLES On demande à louer à Lens, rez-de-chaussée, env. 200 m², pour dépôt. Écrire au n° 30477, rue de Valenciennes, 152, Lille.

MAISONS A VENDRE à Hellemmes, avec bénéfice tel. L'Agence d'achat. Écrire au n° 30477, rue de Valenciennes, 152, Lille.

A LOUER Immeuble confort moderne, près Grand Place, Le Catiau, usage commerce ou habitation. S'adresser 1, rue des Sapeurs. 73.300

LOCATAIRES Même sans argent d'avance louer ou acheter maison à construire selon vœux, ou vous désirez, intérêt. Écrire au n° 30477, rue de Valenciennes, 152, Lille.

BONNE SÉRIEUSE demandée de suite, 30, rue St-Sauveur, Lille. 30.104

DEUX SEURS Bonnes à tout faire sont demandées à Roubaix dans maison à louer. Écrire aux initiales N. D. L. H. Révérit qui transmettra. 73.333

GENS DE MAISON demandés de suite, 30, rue St-Sauveur, Lille. 30.104

Tableaux, Chimies, Bas Comptes de l'Éclairage et de la Vichy, Swines, Baladons. JETÉ 10 DÉCEMBRE 1931, à 14 heures. S'adresser le matin. K. SAUVAGE. 73.011

REPUBLIQUE FRANÇAISE. - VILLE DE ROUBAIX CHAUSSÉES EMPIERRÉES

Entretien pendant l'année 1932. ADJUDICATION

Le devis s'élève à la somme de 128.000 fr. et comprise celle de 7.770 fr. pour dépenses diverses et imprévues. Coût moyen à verser: 4.900 fr.

Le Maire de la Ville de Roubaix donne avis que le Mardi 20 Décembre 1931, à dix heures, dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville, il sera procédé à l'adjudication au rabais, sans fraction de décime et sur soumissions cachetées, de travaux d'entretien des chaussées empierrées pendant l'année 1932, conformément au projet adopté par le Conseil Municipal dans sa séance du 6 Novembre 1931, et approuvé par M. le Préfet du Nord, le 21 Novembre 1931.

Etude de M. G. SINGER, Commissaire-Priseur à Lille, 2, rue Ste-Anne et de M. J. BELLE, Docteur en Droit, Notaire à Lille, 13 bis, rue de Pas.

VENTE aux enchères FONDS DE COMMERCE DE DÉBIT DE BOISSONS

exploité à Fives, 13, rue Champeau, comprenant non commercial, clientèle, achalandage, matériel et objets mobiliers. MISE A PRIX: 6.000 fr. Paiement comptant. La vente aura lieu le LUNDI 20 DÉCEMBRE 1931, à 10 h., à Lille, 13 bis, rue de Pas.

Etude de M. VANDEBROUCK, Commissaire-Priseur à Lille, 62, rue de l'Hôpital Militaire.

A VENDRE LE PROJET à capital et personnel variables 22, Bd de l'Égalité, Tourcoing

Les membres de la Société "Le Projet" sont priés d'assister à l'Assemblée générale ordinaire qui aura lieu le Samedi 19 Décembre 1931, à 8 h., 1/2 précises au siège social.

Ordre du Jour 1. Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée. 2. Rapport des Commissaires des comptes. 3. Rapport du Conseil d'Administration. 4. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration. 5. Renouvellement partiel des Commissaires aux comptes.

Le Samedi 19 décembre 1931, à 11 h. 30, à l'Hospice général, 2, rue d'Arras, seront adjugés les fournitures suivantes nécessaires aux Malades des hôpitaux de Tourcoing pendant le premier semestre de l'année 1932 (viandes, pommes de terre, œufs, épices, divers, charbons, cristaux de soude, savon noir et blanc, essences de lavande, huile de cuisine, etc.).

Le Samedi 19 décembre 1931, à 11 h. 30, à l'Hospice général, 2, rue d'Arras, seront adjugés les fournitures suivantes nécessaires aux Malades des hôpitaux de Tourcoing pendant le premier semestre de l'année 1932 (viandes, pommes de terre, œufs, épices, divers, charbons, cristaux de soude, savon noir et blanc, essences de lavande, huile de cuisine, etc.).

Le Samedi 19 décembre 1931, à 11 h. 30, à l'Hospice général, 2, rue d'Arras, seront adjugés les fournitures suivantes nécessaires aux Malades des hôpitaux de Tourcoing pendant le premier semestre de l'année 1932 (viandes, pommes de terre, œufs, épices, divers, charbons, cristaux de soude, savon noir et blanc, essences de lavande, huile de cuisine, etc.).

Le Samedi 19 décembre 1931, à 11 h. 30, à l'Hospice général, 2, rue d'Arras, seront adjugés les fournitures suivantes nécessaires aux Malades des hôpitaux de Tourcoing pendant le premier semestre de l'année 1932 (viandes, pommes de terre, œufs, épices, divers, charbons, cristaux de soude, savon noir et blanc, essences de lavande, huile de cuisine, etc.).